



Sous la présidence de Mme Martine GUIBERT, Vice-Présidente en charge de l'emploi, de la formation et de la transition énergétique, la commission environnement et transition énergétique s'est déroulée en salle 2 le mardi 26 janvier 2021. Tous les membres titulaires de cette commission étaient conviés à cette réunion.

Conformément à la convocation adressée le 20 janvier, l'ordre du jour concernait :

- Fonctionnement de la commission ;
- Définition des orientations stratégiques du territoire ;
- Questions diverses.

Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (Cf. Annexe 1).

Les services de Saint-Flour Communauté étaient représentés par :

- Emmanuelle BAUDIN, Directrice Générale des Services ;
- Céline RIEUTORT, Chef du service environnement ;
- Anthony CAPRIO, Chargé de mission Natura 2000.

Le fonctionnement de la commission

Martine GUIBERT présente l'ordre du jour et rappelle les conditions de mise en place des 15 commissions thématiques, conformément au pacte de gouvernance approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 13 janvier 2021. Elle rappelle le rôle de ces commissions, tout en précisant que l'environnement et la transition énergétique sont des sujets transversaux qui peuvent donc rejoindre les sujets d'autres commissions. La priorité de cette commission est donc d'aborder les sujets de fonds, en lien avec les enjeux du territoire.

Un rapide tour de table est réalisé pour permettre aux élus de mieux se connaître.

À l'issue du tour de table, M. Yves DELCHER est désigné secrétaire de séance.

SYNTHESE :

Les membres de la commission proposent que les documents inhérents à la commission (convocation, compte-rendu, documents de présentation) soient envoyés uniquement sous forme dématérialisée.

Définition des orientations stratégiques

Martine GUIBERT rappelle que les commissions intercommunales thématiques vont participer à l'écriture du projet de territoire pour les 6 prochaines années. Elle rappelle le cadre réglementaire de ce projet de territoire, qui vise à déterminer une stratégie territoriale en identifiant des orientations stratégiques et en les priorisant. C'est donc un exercice intellectuel qui peut paraître fastidieux mais qui s'avère en réalité indispensable car il justifie notamment, auprès des partenaires financiers publics, les demandes de financements permettant de bénéficier des dispositifs État, Région, Département.

Elle insiste sur le fait qu'il est nécessaire d'œuvrer pour l'intérêt communautaire en portant un projet de territoire. Le but du projet de territoire est de réfléchir à ce que l'on veut demain pour notre environnement et la transition énergétique sur notre territoire.

Céline RIEUTORT rajoute que les orientations stratégiques doivent être abordées dans toutes les commissions afin qu'elles puissent être présentées en conférence des maires le 19 mars prochain. Le projet de territoire doit, quant à lui être adopté d'ici la fin juin.

Les élus prennent connaissance des 2 ambitions et 6 axes stratégiques du projet de territoire. Les objectifs traitant des thématiques « environnement et transition énergétique » sont déroulés un à un (Cf. Annexe 2).

Au terme des échanges, les éléments suivants peuvent être soulignés :

1. Points de vigilance

La stratégie sur l'implantation de photovoltaïque au sol doit être précisée par la collectivité car les particuliers et notamment les agriculteurs proches de la retraite sont de plus en plus sollicités. Une doctrine (à l'image de celle proposée par le DDT) ou une ligne de conduite devra être proposée pour l'ensemble du territoire communautaire.

Concernant l'utilisation des boues issues de station d'épuration en épandage, celle-ci peut poser problème pour les agriculteurs qui sont en Agriculture Biologique (AB) par la présence de métaux lourds. Les analyses vont certes prouver la présence de métaux lourds. Toutefois, le cocompostage avec des déchets verts permet la dilution de ces métaux présents naturellement dans le sol et donc l'utilisation d'un compost de qualité labellisé.

Concernant d'éventuels brûlages effectués sur la plate forme de co-compostage, après vérification auprès des services du SYTEC, il n'y est jamais procédé d'autant que le brûlage est strictement interdit sur le site qui est une installation classée pour la protection de l'environnement et donc soumise à des règles très strictes de protection contre l'incendie

Sont évoquées les retenues collinaires. Elles sont peu documentées et sont amenées à se développer sur le territoire. Or ces aménagements font aujourd'hui débat. La justification de leur création doit être argumentée. Un temps d'échanges sur ce sujet pourrait être organisé en lien avec les membres de la commission Agriculture, afin qu'une position conjointe soit recherchée.

S'agissant du développement des réseaux de gaz naturel, une présentation par le SYTEC du projet est sollicitée par les membres de la commission. Le projet de développement porté par TERECA pourrait être porté à connaissance des élus.

2. Propositions

- Poursuivre l'aménagement des sites naturels comme cela a été fait sur les sites de la narse de Lascols ou du lac de Belvezet.
- Préciser que les boues de station d'épuration sont traitées en amont de l'épandage par un processus de compostage (en mélange avec des déchets verts).
- Poursuivre le développement des réseaux de chaleur sur le territoire. Plusieurs projets sont notamment à l'étude sur les communes de Pierrefort ou encore de Cézens.

- Établir un lien étroit avec les élus des autres commissions. Par exemple, les problématiques sur le traitement des boues pourraient être traitées en lien avec la commission déchets.
- Retirer le terme « petit » qui figure devant « patrimoine naturel et bâti ». En effet, le patrimoine naturel est tout sauf petit. Ce terme est plutôt destiné au patrimoine bâti.
- Rajouter l'Aubrac dans la liste des sites naturels car il n'y figure pas et développer le terme Truyère en y ajoutant « la Truyère et ses affluents » ainsi que le projet de site classé « gorges et vallée ennoyées de la Truyère et du Bès, Garabit-Grandval ».
- Prévoir une présentation du plan de paysage lors d'une future commission car les plans de paysages pourraient permettre d'avancer des arguments contre les projets de développement éolien. Cette présentation pourrait se faire en lien avec la commission « tourisme et thermalisme ».
- Renforcer l'importance de la biodiversité dans les objectifs du PADD qui traitent beaucoup plus de l'aspect paysager du territoire. Aussi, les termes de biodiversité, faune, flore et écosystèmes doivent figurer dans les objectifs et pas uniquement dans les grands axes.
- Réfléchir aux opportunités de développer les stations de méthanisation sur le territoire.
- Travailler sur un schéma d'installation de bornes de recharge électrique, en lien avec la proposition du Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal, qui travaille sur le sujet à l'échelon départemental.
- Favoriser les mix énergétiques et intégrer cette notion à l'objectif « veiller à la cohérence territoriale des sources de productions énergétiques renouvelables ».
- Modifier le sous-objectif « favoriser l'utilisation par les collectivités des ressources bois locales » afin qu'il ne cible pas que les collectivités. Il est proposé de retirer le terme « collectivité » et d'élargir à l'ensemble du territoire.

À noter que le sujet de l'énergie positive suscite l'intérêt des membres de la commission. Aussi, il est proposé que le SYTEC puisse présenter la stratégie TEPOS lors d'une prochaine commission.

SYNTHESE :

Plusieurs réunions sont à prévoir afin de répondre aux demandes d'informations des membres de la commission.

Une réunion de présentation par le SYTEC de la stratégie TEPOS et des réflexions en cours sur la transition énergétique, notamment le projet porté par l'entreprise TEREKA, est sollicité par les élus de la commission. La commission du 22 mars est ciblée pour cette présentation, sous réserve de la disponibilité des agents du SYTEC.

Une présentation du plan de paysage est également sollicitée par les élus et sera à l'ordre du jour d'une prochaine commission.

Questions diverses

En concertation avec l'ensemble des élus présents, le calendrier prévisionnel des prochaines commissions a été fixé comme suit :

- Lundi 8 mars 2021, 9h30, en salle des conférences – bilan des actions menées en faveur de la
biodiversité et des milieux aquatiques ;

- Lundi 22 mars 2021, 13h30, en salle des conférences – bilan des actions menées en faveur de la transition énergétique (en présence du SYTEC) ;
- Lundi 29 mars 2021, 9h30, en salle des conférences – réflexions sur les actions à cibler pour le projet de territoire.

À Saint-Flour, Le 3 février 2021,

La Vice-Présidente déléguée,



Martine GUIBERT

Le secrétaire de séance



Yves DELCHER